

## La scolarisation dans l'enseignement supérieur

### Plus du quart des étudiants se concentrent dans les académies d'Île-de-France

La répartition des étudiants en France reflète l'offre de formation variable selon les académies • **fiche 12**.

Sur 2,7 millions d'étudiants en 2019-2020, plus du quart (26 %, soit 717 000 étudiants) se concentrent en Île-de-France, dont 356 000 étudiants à Paris (13 %) • **11.1**. Les académies des métropoles comme Lyon, Lille, Toulouse, Nantes, Rennes et Bordeaux accueillent un tiers des étudiants. Les académies de Corse, Limoges, Besançon et celles d'outre-mer représentent seulement 4 % des effectifs totaux.

### Des évolutions d'effectifs étudiants très variées en dix ans

Entre 2009 et 2019, à champ constant et hors doubles inscriptions, le nombre total d'étudiants a augmenté de 17 %. Les évolutions par académie sont très contrastées. Les effectifs ont considérablement augmenté sur les dix dernières années dans toutes les académies sauf en Martinique (- 5 %) • **11.2**. Dans les autres DROM, sur la même période, l'offre de formation et le nombre d'étudiants ont augmenté à Mayotte où le nombre d'étudiants a été multiplié par sept, en Guyane (+ 76 %) et La Réunion (+ 33 %). En métropole, c'est l'académie de Lyon qui a connu la plus forte croissance (+ 24 %), portée pour l'essentiel par des effectifs qui ont plus que doublé en écoles de commerce et une augmentation importante en formations d'ingénieurs (+ 36 %). Les académies de Bordeaux, Lyon, Montpellier, Nantes, Toulouse et Strasbourg affichent également une progression de plus de 20 % contre 8 % d'augmentation pour celles de Besançon et Aix-Marseille.

### Plus de la moitié des étudiants s'inscrivent dans l'académie d'obtention du bac

Un peu plus de la moitié des étudiants sont inscrits dans un établissement situé dans l'académie où ils ont obtenu leur baccalauréat<sup>1</sup>. Les académies où l'offre de formation est variée, surtout au niveau du deuxième ou troisième cycle attirent davantage les étudiants des autres académies. Ainsi, seulement 24 % des étudiants formés à Paris y ont obtenu leur baccalauréat • **11.3**. Toutefois, la circulation des étudiants est forte en Île-de-France : 69 % des étudiants parisiens ont obtenu leur baccalauréat dans une académie francilienne. À Créteil, 76 % des étudiants sont dans ce cas et 73 % à Versailles. Outre les académies d'Île-de-France, celles de Lyon, Montpellier, Toulouse et Limoges forment aussi en majorité des étudiants venus d'autres académies ou de l'étranger. C'est le cas d'environ un quart des étudiants dans les académies de Normandie, Nancy-Metz ou Orléans-Tours et moins d'un étudiant sur cinq en Corse et outre-mer.

### Une forte proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les académies d'Île-de-France et les académies frontalières

En 2019, 11 % des étudiants en France sont de nationalité étrangère et en mobilité internationale. Dans quatre académies métropolitaines, Paris, Strasbourg, Nice et Versailles, plus de 12 % des étudiants sont étrangers en mobilité internationale • **11.4**. Leur part est très faible en Corse (5 %) ainsi que dans les académies de Nantes et de Dijon (respectivement 7 %). En outre-mer, la proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale est faible (entre 2 % et 3 %), elle atteint 9 % en Guyane.

### Une forte concentration de boursiers dans les DROM et dans les académies de Besançon, Reims et Amiens

Parmi les étudiants suivant une formation ouvrant droit à une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux du ministère en charge de l'Enseignement supérieur, 37 % en perçoivent une. La part de boursiers dans une académie dépend de la composition sociale de la population étudiante, du niveau de vie des familles de l'académie • **fiche 5**, mais également de son offre de formation, car les formations courtes accueillent plus d'étudiants boursiers • **11.5**. La part de boursiers sur critères sociaux est ainsi très élevée dans les académies de Montpellier (47 %), de Corse, d'Amiens (respectivement 46 %), de Limoges, de Clermont-Ferrand (respectivement 45 %). Dans les académies d'outre-mer, elle est supérieure à 50 %. Elle est plus faible dans les académies d'Île-de-France (22 % à Versailles, 25 % à Paris et 33 % à Créteil), à Lyon (33 %), Strasbourg (35 %) et Grenoble (37 %) qui accueillent des étudiants d'origines plus favorisées et proposent davantage de formations longues, voire non éligibles aux bourses.

1. Cet indicateur est calculé pour 80 % des étudiants. Les 20 % restants sont constitués d'étudiants français ou étrangers qui ont obtenu leur baccalauréat à l'étranger ou ceux pour lesquels l'académie du baccalauréat n'est pas renseignée.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

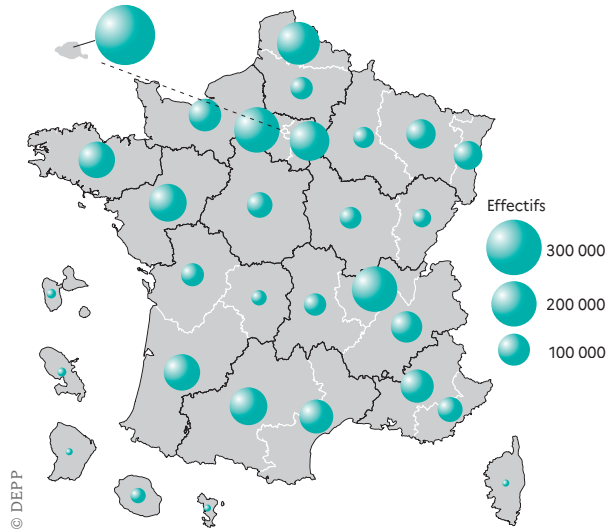
SIES-MESRI, 2020, *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France*, n° 13, Paris.

Ndao G., 2020, « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2019-2020 », *Note Flash du SIES*, n° 14, DGESIP-MESRI/SIES-DGRI.

Papagiorgiou H., 2020 « Les boursiers sur critères sociaux en 2019-2020 », *Note Flash du SIES*, n° 18, SIES-MESRI

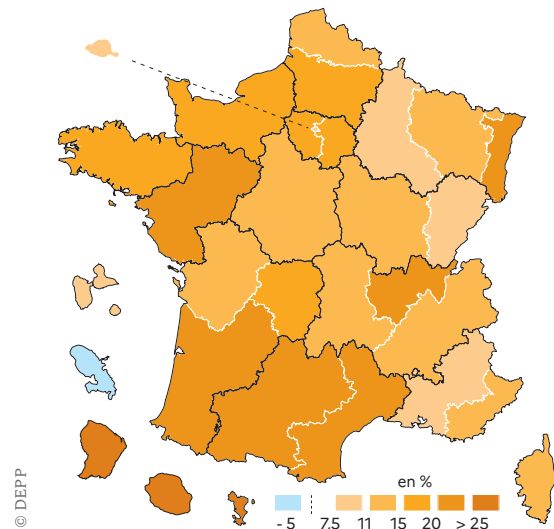
DEPP-MENJS-MESRI, 2020, *Repères et références statistiques*, fiche 6.02 (éditions de 2010 à 2020), Paris.

**11.1** Répartition des effectifs étudiants dans les académies  
Rentrée 2019



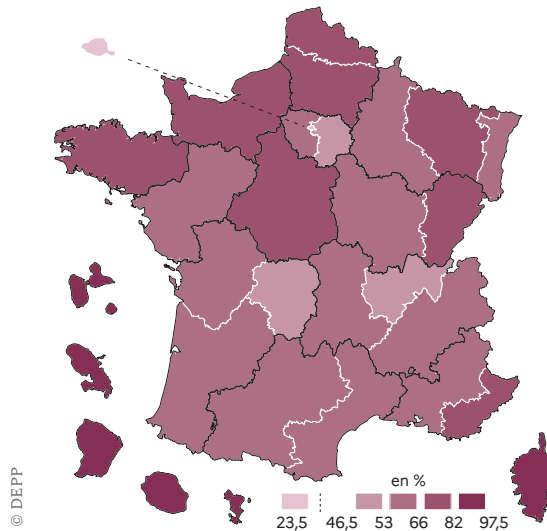
France métropolitaine + DROM : 2 725 300 étudiants

**11.2** Évolution des effectifs étudiants  
Entre 2009 et 2019



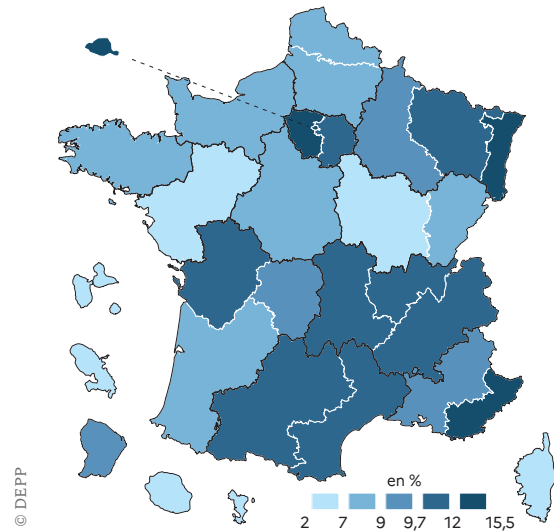
France métropolitaine + DROM : 16,7 %

**11.3** Étudiants ayant eu leur bac dans l'académie d'étude actuelle  
Hors STS agricoles, écoles paramédicales et sociales, rentrée 2019



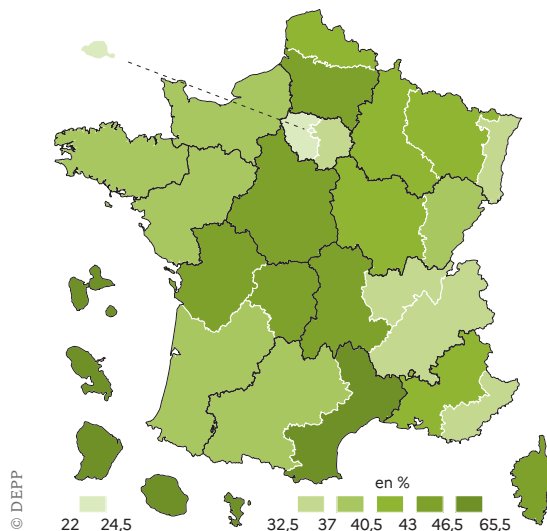
France métropolitaine + DROM : 56,8 %

**11.4** Étudiants étrangers en mobilité internationale  
Rentrée 2019



France métropolitaine + DROM : 10,7 %

**11.5** Étudiants boursiers sur critères sociaux  
Rentrée 2019



France métropolitaine + DROM : 36,8 %

Source : SIES-MESRI, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES auprès des établissements d'enseignement supérieur hors système SISE, données sur les STS et les CPGE collectées par le DEPP-MENJS, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé et de la Culture